

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCACTION

LE : 15/12/2025

Séance du Vendredi 19 Décembre 2025

DATE D’AFFICHAGE

LE : 22/12/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 9

VOTES : 9

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le vendredi dix-neuf décembre à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 15 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 5

POUVOIR : 0

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Lydia KONYA, Isabelle PANCHOUT, Jean-Yves SCHROEYERS.

ABSENTS EXCUSES : Claire ESPASA, Tom KUBLER, Alexandre PARIS, Jonathan PETIT, Rémy PONT.

Secrétaire de séance : Christian MAZURE,

Objet : Travaux SIEGE – Éclairage public isolé – rue de l'industrie

IDENTIFICATION N° Dossier Technique : 591680 Maître d'œuvre : Aurélien LE FLOCHMOEN - Commune: STE GENEVIEVE LES GASNY- Chantier : RUE DE L'INDUSTRIE

Exposé des motifs

Monsieur ou Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications (rayer la mention inutile).

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: 6 000.00 €
- ✓ en section de fonctionnement: 0.00 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité :

- ✓ Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice 2026, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 19 décembre 2025

Le Maire, Hélène MARTINEZ.

Secrétaire de séance, Christian MAZURE

